

Le 12 mars 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier R-4070-2018 / Notre référence : R056737 JOT

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2021-027 (la « **Décision** »), le Coordonnateur dépose par la présente la version révisée de la norme PRC-024-2 et de son annexe Québec, dans leurs versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-17, documents 3 et 4**. De plus, le Coordonnateur dépose les annexes Québec en suivi de modifications de la norme PRC-024-2, dans leurs versions anglaise et française, comme pièces **HQCF-17, documents 5 et 6**.

Le Coordonnateur dépose également en suivi de Décision, le Glossaire, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-17, documents 7 et 8**, ainsi que le Registre, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-17, documents 1 et 2**. Le Coordonnateur dépose également le Registre en suivi de modifications, dans sa version française, comme pièce **HQCF-17, documents 1.1**.

Le Coordonnateur mentionne que la coquille soumise par la Régie dans la version anglaise du Registre à la section « historique des versions » n'est pas une erreur, c'est plutôt la version française qui comportait une coquille à cette même section. Le Coordonnateur dépose donc le Registre modifié afin de refléter ce qui précède.

Le Coordonnateur souligne que le Glossaire déposé dans le présent dépôt intègre les modifications effectuées en suivi de la décision D-2021-015 rendue par la Régie en date du 17 février 2021.

Veuillez agréer, chère consœur, nos meilleures salutations.

Joelle Cardinal
JOELLE CARDINAL

c.c. Intervenants